

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation du Nouvel Hôtel de Ville, le coût du mobilier des services avait été évalué en octobre 1977 à un montant global de 1 439 841 F

Dans un nécessaire souci d'économie, la dotation en mobilier pourrait être réduite. Seuls les services recevant le grand public seraient équipés de mobilier neuf ; le mobilier des autres services serait néanmoins rénové par la redistribution du mobilier en bon état récupéré dans les services dotés de neuf.

L'équipement global en mobilier neuf se décompose en mobilier de base (bureaux, chaises, fauteuils...) et en mobilier de l'assise (armoires, meubles à casiers ou tiroirs...) ou spécifique (rayonnages d'archives...). Pour ce dernier type de mobilier, un appel d'offres distinct sera ultérieurement présenté au Conseil.

Les besoins en mobilier de base, quant à eux, ont été évalués comme suit :

<u>Tous services confondus</u>			
	<u>Quantité</u>	<u>Prix Unitaire</u>	<u>Prix total</u>
<u>Bureaux</u> :			
- de Responsable ou d'Adjoint	27	1 727	46 629
- d'employé	15	1 520	22 800
- de secrétaire et retour-machine	35	2 130	74 750
<u>Sièges</u> :			
- de Responsable ou d'Adjoint	37	1 388	51 356
- d'employé	19	1 239	2 354
- de secrétaire	75	836	62 700
- de visiteur	112	1 239	138 768
- d'attente (chauffeuse)	99	682	67 518
- de salle de réunion	100	465	46 500
<u>Dessertes</u> :	5	680	2 720
<u>Banques</u> :			
- élément droit	30	1 574	47 220
- élément d'angle	14	2 230	31 220
- élément fermeture	1	1 400	1 400
	<u>Quantité</u>	<u>Prix Unitaire</u>	<u>Prix total</u>
<u>Tables de réunion</u> :			
- 0,9 x 1,5 m	31	980	30 380
- 0,9 x 0,9 m	3	780	2 340
<u>Panneaux d'angle</u> :	6	1 920	11 520
<u>Panneaux droits</u> :	4	1 630	6 520
<u>Dessertes blocs tiroirs</u>	77	1 153	88 781

			756 663

Je vous demande de m'autoriser à lancer un appel d'offres et à conclure le marché avec l'entreprise retenue pour la réalisation de ce mobilier.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 900 article 214 du budget de 1978.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. BOURHIS Camille - Je m'étonne que pour un appel d'offres on donne des prix unitaires et précis.

----- faites un appel d'offres pour une construction, vous

Vous donnez un prix et lui, il donne le sien. Il s'agit pour eux de donner un prix moindre, s'ils veulent être choisis.

Dé toute façon, c'est la Commission d'appel d'offres qui jugera et décidera.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Nu
à Paris le 29 août 1978
au Préfet et par Délégation
le Directeur des Finances et des Collectivités Locales
signé: Martin Claude ALARCON
Pour copie conforme
le Chef du Bureau Délégué
J. LACOSTE